



Plate-forme budgétaire 2001-2002 du Collectif

Articles de la Proposition du Collectif	Il est à noter que les demandes du Collectif sont apportées à un moment d'importants surplus dans les finances publiques québécoises et fédérales et après de fortes baisses d'impôt qui ont accru considérablement en quelques années les écarts entre les plus riches et les plus pauvres.	Coût	Résultats du budget 2001-2002
Premier principe de la proposition 5.1°	1. Un budget qui inscrive la lutte à la pauvreté comme priorité de l'action gouvernementale et qui prévoit les fonds nécessaires.	Dépend de l'importance accordée	
Deuxième principe de la proposition 5.2°, 6.3°	2. Un budget qui ait pour effet global de réduire les écarts entre le cinquième plus riche et le cinquième plus pauvre de la population et qui le démontre.	Autre façon d'équilibrer la redistribution prévue	
Troisième principe de la proposition 5.3°	3. Un discours du budget qui annonce l'intention du ministère des Finances d'assurer dans ses mécanismes prébudgétaires un niveau d'écoute des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations comparable à celui qui est accordé aux représentants du cinquième le plus riche de la population.	Nul	
	4. Un budget qui donne effet aux mesures immédiates préconisées dans la proposition du Collectif et dans les demandes de la Marche mondiale des femmes.		
16	• a. Appauvrissement zéro : Effet d'appauvrissement zéro du budget pour le cinquième le plus pauvre de la population (en fait amélioration du revenu de ce quintile).	Nul	
17	• b. Barème plancher : Mise en place d'un barème plancher à l'aide sociale.	100 M\$	
17	• c. Amélioration du revenu des plus pauvres : Hausse des prestations à l'aide sociale au niveau payable aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.	475 M\$	
19	• d. Gratuité des médicaments : Rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et pour les personnes recevant le supplément de revenu garanti.	30 M\$	
20	• e. Droit aux mesures de formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi : Mesures et réinvestissements dans Emploi Québec pour rendre possible la réalisation sur une base volontaire et non discriminatoire du droit aux différentes mesures de formation, d'insertion et d'intégration à l'emploi et au soutien du revenu correspondant.	160 M\$ Rétablissement du niveau d'investissement de 1997	
24.2°	• f. Amélioration de l'allocation familiale : Le rétablissement d'une composante universelle à l'allocation familiale et l'augmentation de l'allocation de base aux familles pauvres pour vraiment couvrir les besoins essentiels des enfants.	Selon aménagements fiscaux	
30.4°	• g. Construction de logements sociaux : La construction de 8 000 nouvelles unités de logement social (HLM, coopératives, OSBL) par année sur deux ans.	200 M\$ Si contribution fédérale	
Deux mesures immédiates de la proposition de loi du Collectif, l'amélioration de la législation du travail (article 21) et celle du salaire minimum (articles 22, 25.5°), ne sont pas à proprement parler des mesures à incidence budgétaire. Elles ont toutefois un caractère d'urgence et le prochain budget du Québec devrait être compatible avec leur concrétisation.			

La tournée budgétaire 2001-2002 du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Déclencheur

Connaissez-vous votre revenu annuel pour la dernière année?

Savez-vous dans quel cinquième de la population (du plus riche au plus pauvre) ce revenu vous place? Voir au besoin le tableau ci-dessous.

Tableau : La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise					
Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997					
	Quintile (Cinquième)				
	(le plus pauvre) 5	4	3	2	(le plus riche) 1
	\$				
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374
Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales.					
Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs.					
Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.					

Imaginez maintenant que vous êtes prévenuE qu'au lendemain du prochain budget du Québec, les situations des unEs et des autres seront redéterminées au hasard et que vous ne saurez pas d'avance dans quel cinquième de la population, plus riche ou plus pauvre, vous vous retrouverez. Vous ne savez pas si vous serez une femme, un homme, unE enfant, unE adulte, jeune ou moins jeune, avec ou sans emploi. Vous ne connaissez pas ce que sera votre niveau de scolarité, votre santé, votre origine ethnique, votre lieu de résidence.



Si vous étiez prévenuEs que c'était pour vous arriver, quel genre de budget voudriez-vous, un budget qui accroisse ou qui réduise les écarts entre riches et pauvres? Quel genre de mesures voudriez-vous trouver dans ce budget? Et si jamais vous vous réveilliez dans le cinquième le plus pauvre de la population, que voudriez-vous y avoir trouvé?



Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté veut **une loi cadre sur la base de sa proposition le plus vite possible et des actions qui réduisent la pauvreté et les écarts dès maintenant**. Dans sa plate-forme budgétaire 2001-2002 (au verso), il réclame un budget du Québec qui donne effet aux principes et aux mesures immédiates de sa proposition, lesquelles correspondent aux demandes relatives à la pauvreté de la Marche mondiale des femmes. Il vous invite à faire de même en vous rappelant que: 1. Une loi cadre pour éliminer la pauvreté ça va coûter de quoi. 2. Ne pas le faire coûtera encore plus cher. 3. Nous en avons les moyens, mais à la place on augmente les écarts avec les fonds publics. 4. Le gouvernement reconnaît le problème de la pauvreté, mais son cadre de référence trop restreint le maintient dans un cercle vicieux inefficace. 5. Il faut ouvrir le cadre et s'organiser pour faire le pas suivant. Faisons-le et ça se fera!